



DANS SA SEANCE DU 14 AOUT 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'article 111 LATC concernant la construction d'un mur végétalisé ainsi que la réfection des façades à M. Rade Kovacevic, rte de Préverenges 2, parcelle 95 ;
- De délivrer une autorisation simple à M. Josef Hardegger, Sur les Moulins 6, parcelle 322, pour l'installation de panneaux solaires ;
- De délivrer le permis de construire à Mme Constantin, parcelle 58, Place de l'Ancien Collège 1, pour l'agrandissement des locaux de bureaux au rez et la réorganisation des places de parc côté de la Route du Lac

La municipalité